

RÉSOLUTION DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

QUE l'Assemblée nationale, en appui à l'Association québécoise des organismes de coopération internationale, manifeste sa vive inquiétude envers le délai de lancement, par les autorités fédérales chargées du développement international, d'appels à projets pour la coopération volontaire, le développement international et les stages internationaux pour la jeunesse, délais qui risquent de causer le retour inutile de centaines de coopérants actifs dans des actions de solidarité, de provoquer le démantèlement d'infrastructures patiemment construites par les organismes québécois dans plusieurs pays du Sud, de réduire ou de mettre un terme à plusieurs projets structurants ainsi qu'à la contribution annuelle d'une centaine de jeunes stagiaires québécois à l'action humanitaire.

QU'elle demande à ce que soient lancés sans délai les appels à projets dans le cadre de ces programmes, qui sont vitaux pour l'action, et en certains cas la survie, des organismes québécois de coopération internationale.

COPIE CONFORME DE LA MOTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE LE 31 OCTOBRE 2013.

Québec, ce vingt-neuvième jour de novembre 2013


MICHEL BONSAINT
Secrétaire général de l'Assemblée nationale

